



Une forte disparité de revenus dans les grandes villes

Les grandes villes accueillent à la fois des ménages à fort et à faible revenus, et affichent donc en général une forte disparité des niveaux de vie. Largement surreprésentées dans les banlieues de ces villes, les personnes ayant un niveau de vie intermédiaire sont en revanche peu nombreuses dans les communes-centres. Par rapport aux principaux pôles urbains en France métropolitaine (plus de 100 000 habitants), la ségrégation résidentielle est modérée dans la plupart de ceux de la région.

Jérôme Borély (Insee)

En France métropolitaine, les villes concentrent à la fois des populations modestes et aisées. En Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC), la pauvreté est ainsi bien présente dans les principales villes. Cependant, le taux de pauvreté (*définitions*) dans ces territoires urbains est plus faible que dans les espaces les plus éloignés des villes (*pour en savoir plus*). En ALPC, 13,4 % de la population des grands

pôles urbains (*définitions*) vit ainsi sous le seuil de pauvreté contre 18,3 % dans les communes isolées, hors influence des pôles. Toutefois, les plus gros effectifs de personnes pauvres se situent dans les pôles urbains (*figure 1*).

Dans les grands pôles urbains les disparités de revenus sont fortes en France métropolitaine comme dans la région. En ALPC, le rapport interdéciles des niveaux de vie (*définitions*) est

légèrement supérieur dans ces grands pôles (3,5) à celui observé pour l'ensemble des communes de la région (3,2). Cette dispersion est cependant moins prononcée qu'au niveau national (rapport interdéciles de 4,0). En particulier, les populations les plus aisées sont moins riches en ALPC qu'en France métropolitaine et surtout qu'en Île-de-France. Au sein de ces grands pôles urbains, la forte dispersion des revenus

1 Une pauvreté plus marquée dans les communes isolées et dans les villes-centres

Niveaux de vie et taux de pauvreté par type d'espace

		Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie en euro par an			Rapport interdéciles D9/D1	Nombre de personnes
			médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)		
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Grands pôles urbains	13,4	20 055	10 745	37 203	3,5	2 544 316
	dont ville-centre	17	18 855	9 698	37 203	3,8	1 177 269
	dont banlieue	10	20 975	11 876	37 204	3,1	1 367 047
	Couronne périurbaine	9,7	20 106	11 974	33 509	2,8	1 171 186
	Communes isolées	18,3	17 429	9 750	30 526	3,1	577 564
France métropolitaine	Grands pôles urbains	16,1	19 887	9 960	39 547	4,0	35 864 657
	dont ville-centre	19,5	18 731	9 210	39 601	4,3	14 265 385
	dont banlieue	13,9	20 619	10 579	39 516	3,7	21 599 272
	Couronne périurbaine	8,8	20 975	12 295	36 085	2,9	12 178 299
	Communes isolées	16,9	17 941	10 000	31 923	3,2	2 805 422

Source : Insee - DGFiP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2012.

s'observe surtout dans les communes-centres (*définitions*) qui présentent un rapport interdéciles de 3,8 en ALPC.

Bordeaux : une distribution en U comme la majorité des métropoles françaises

La distribution des revenus diffère entre les communes-centres des sept grands pôles urbains d'ALPC de plus de 100 000 habitants (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau, La Rochelle, Bayonne-Anglet-Biarritz, Angoulême). La présence de populations à très bas revenus est plus marquée qu'au niveau national, sauf à Bayonne-Anglet-Biarritz. Les hauts revenus sont nombreux à Bordeaux, la distribution dessinant un profil en «U» caractéristique des niveaux de vie des Bordelais (*figure 2*) et dans une moindre mesure de ceux des Rochelais et des Palois. En France, cette forte présence de très hauts revenus et ce profil en «U» s'observent dans de nombreuses grandes métropoles et surtout à Paris.

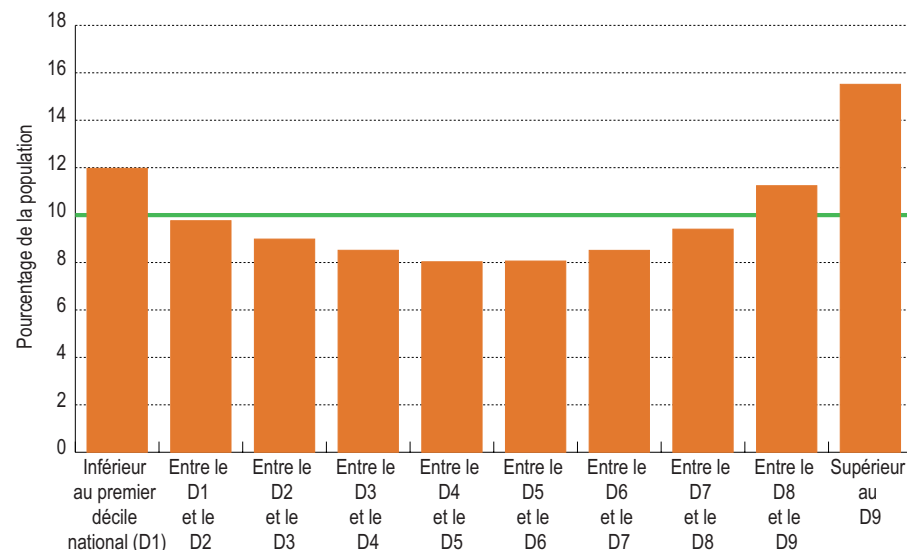
Cependant, dans la majorité des 53 principales villes-centres de France métropolitaine (*pour en savoir plus*), les personnes à très hauts revenus (supérieurs au 9^e décile - D9 -) sont sous-représentées. Ces communes-centres ont un profil marqué par la forte présence de personnes aux faibles revenus, comme à Limoges, à Poitiers (*figure 3*) ou à Angoulême. Dans ces trois communes, la part des personnes à très bas revenus (inférieurs au 1^{er} décile - D1 - soit 10 503 € par an et par unité de consommation - *définitions*) varie entre 15,6 % et 16,9 %. Cette proportion est cependant nettement inférieure à celle observée dans d'autres communes-centre telles que Mulhouse, Maubeuge ou Perpignan, où elle atteint 22 %.

Des banlieues aisées, sauf autour d'Angoulême

En ALPC comme en France, les communes-centres se caractérisent par une présence moindre des catégories moyennes supérieures (niveaux de vie entre le D5 et le D8). Cette population pèse en revanche davantage en périphérie, dans les autres communes des grands pôles urbains (appelées communes de banlieue). Dans certains grands pôles urbains, ces classes moyennes supérieures (voire aisées) peuvent aussi être très présentes dans de nombreuses communes périurbaines situées au-delà du continuum bâti, comme à Mignaloux-Beauvoir à proximité de Poitiers. Dans chacune des banlieues des 7 principaux pôles urbains de la région, les populations avec des revenus compris entre 19 786 (D5) et 37 236 (D9) euros annuels par unité de consommation sont surreprésentées : au minimum 54,5 % des habitants contre

2 Commune de Bordeaux, un profil en U

Distribution des habitants selon leur niveau de vie

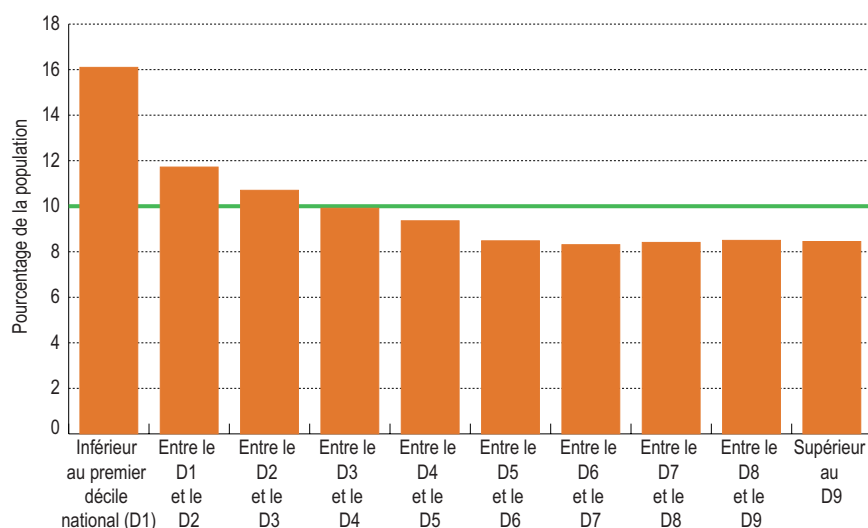


Lecture : dans la commune de Bordeaux, en 2012, 12,0 % des personnes ont un niveau de vie inférieur au premier décile national (10 500 € annuels par unité de consommation) contre 10,0 % par définition en France métropolitaine (ligne verte en gras).

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2012.

3 Commune de Poitiers, un profil moins aisé

Distribution des habitants selon leur niveau de vie



Lecture : dans la commune de Poitiers, en 2012, 10,7 % des personnes ont un niveau de vie compris entre le 2^e et le 3^e déciles nationaux (entre 13 370 € et 15 605 € annuels par unité de consommation) contre 10,0 % en France métropolitaine par définition (ligne verte en gras).

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2012

40,0 % dans l'ensemble des communes de France métropolitaine. En moyenne, la population de ces banlieues est donc plutôt aisée, d'autant plus que la part des personnes à très hauts revenus (supérieurs au D9) dépasse les 10,0 % dans 6 cas sur 7. Le maximum est atteint dans la banlieue de Pau avec plus de 12,6 % des habitants ayant de très hauts revenus. Des populations aisées résident en nombre dans certaines communes, comme Idron ou Bizanos, situées à l'est de Pau (*pour en savoir plus*). À l'opposé, la banlieue angoumoisine fait figure d'exception avec seulement 6,8 % de ses habitants ayant des très hauts revenus (*figure 4*). La banlieue d'Angoulême est ainsi la moins aisée de ces 7 territoires. Sa

population a des revenus assez faibles (*pour en savoir plus*), constat à mettre en lien avec la présence de quartiers de la politique de la ville, comme le quartier Champ de Manœuvre à Soyaux (*pour en savoir plus*). Seul Bordeaux dispose comme Angoulême de QPV en banlieue. Comme dans les autres pôles urbains, les habitants de la banlieue de Bordeaux ont certes des revenus plutôt élevés mais les situations sont hétérogènes d'une commune ou d'un quartier à l'autre. Certains quartiers à Cenon ou à Lormont concentrent les bas revenus (comme le quartier de la politique de la ville de Gécicart Est) alors que d'autres (par exemple la commune de Bouliac) concentrent des populations plus aisées.

Les différentes populations ne sont pas réparties de la même façon dans tous les pôles urbains. Selon les cas, les populations à faibles revenus ou les populations les plus aisées sont plus ou moins regroupées sur le territoire. Dans la suite, le terme de ségrégation s'entend comme séparation résidentielle de populations ayant des caractéristiques sociales – ici les niveaux de vie – différentes. La lutte contre cette ségrégation est au fondement des politiques visant à favoriser la mixité (politique de la ville).

Une ségrégation urbaine plutôt modérée au regard des autres principales villes de France

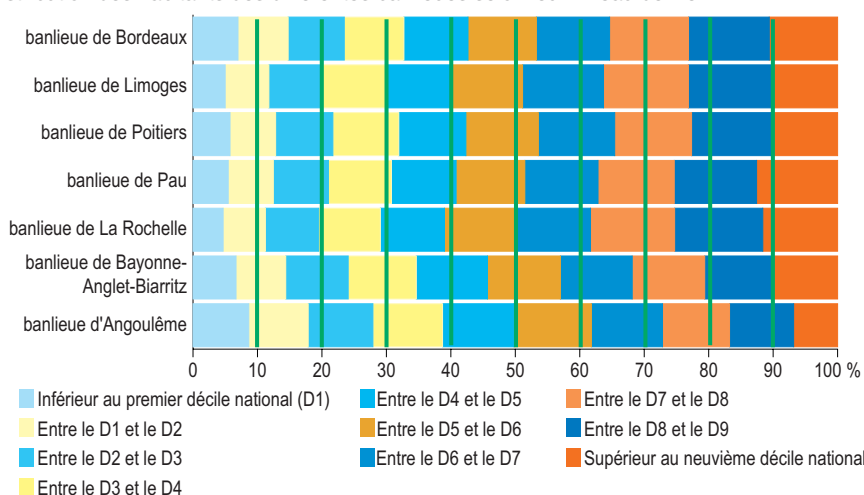
La ségrégation est mesurée au niveau infracommunal : pour chaque carreau de 200 mètres de côté, la distribution des niveaux de vie dans ce carreau est comparée à celle du pôle urbain concerné. Dans les 7 principaux pôles urbains d'ALPC, la ségrégation est relativement « modérée » au regard de ceux de France métropolitaine : ainsi, comparés aux 53 principaux grands pôles urbains nationaux, 6 en ALPC se positionnent en milieu ou en fin de classement, d'après l'indicateur utilisé dans l'article « Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains » (*pour en savoir plus*) qui se base sur la concentration (*définitions*) des populations selon leur revenu.

En revanche, selon cet indicateur, la ségrégation est plus marquée à Limoges (4^e rang métropolitain), en particulier pour les personnes à bas revenus. Limoges compte en effet 9 quartiers de la politique de la ville (QPV) dont celui de La Bastide et les quartiers de Val d'Aurence Sud et Nord. Ces quartiers, situés uniquement dans la commune-centre de Limoges, regroupent plus de 13 % des habitants du pôle urbain. Ils concentrent aussi 13 % de la population à Poitiers, contre 7 % en moyenne dans les 5 autres pôles urbains de la région. À Limoges, les communes de banlieue sont plutôt favorisées laissant apparaître des quartiers peu denses concentrant des personnes aisées, comme le quartier-hameau de Thias à Isle au sud-ouest de Limoges (*figure 5*).

À l'opposé, le pôle urbain de Bayonne apparaît comme celui dont l'indicateur de ségrégation est le plus faible parmi les 53 pôles urbains les plus peuplés de France métropolitaine. Dans de nombreux quartiers de Bayonne, la distribution des revenus des habitants est proche de la moyenne du pôle urbain (*figure 6*). En effet, les quartiers concentrant une population modeste sont peu étendus et ceux concentrant une population aisée, comme le quartier Chiberta à proximité de la plage à Anglet, sont rares et peu denses. ■

4 Moins de populations modestes dans les banlieues

Distribution des habitants des différentes banlieues selon leur niveau de vie



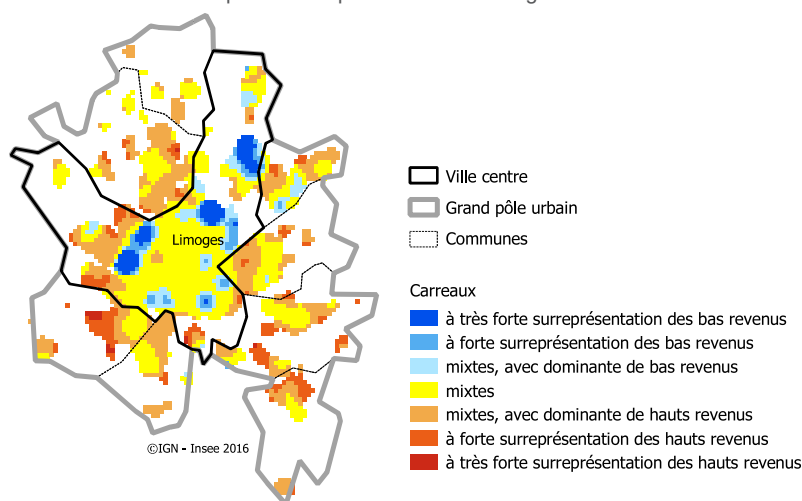
Lecture : dans les communes de la banlieue de Pau, en 2012, 12,6 % des personnes ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile national (soit 37 235 € annuels par unité de consommation) contre, 10,0 % en France métropolitaine par définition.

Les lignes vertes correspondent à la répartition des niveaux de vie de l'ensemble des communes de France métropolitaine.

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2012

5 Une ségrégation plus forte à Limoges

Revenus des habitants des quartiers du pôle urbain de Limoges

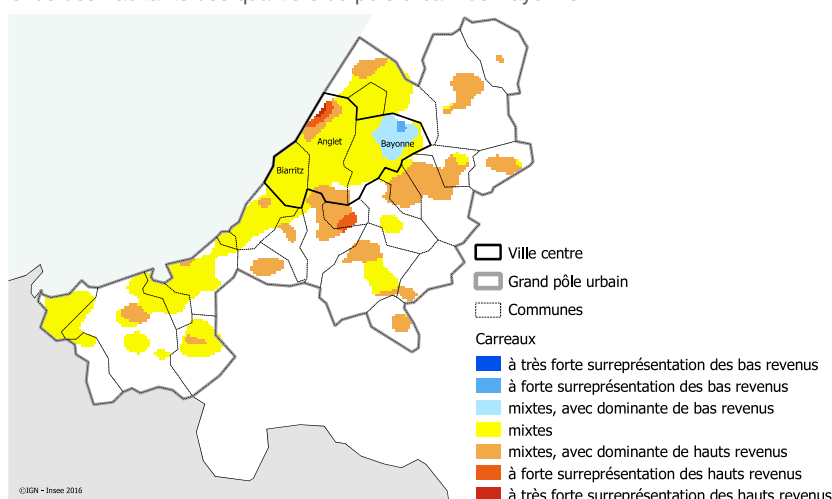


Lecture : les données carroyées sont lissées. Les carreaux sont de densité très variable avec au minimum 10 habitants et jusqu'à 1 000 habitants.

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2012

6 Une ségrégation très faible dans le pôle urbain de Bayonne

Revenus des habitants des quartiers du pôle urbain de Bayonne



Lecture : les données carroyées sont lissées. Les carreaux sont de densité très variable avec au minimum 10 habitants et jusqu'à 1 000 habitants.

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2012

Définitions :

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie, les **déciles** (au nombre de 9 : **D1 à D9**) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie. Le **rapport interdéciles** (D9 / D1) contribue ainsi à la mesure de la dispersion des niveaux de vie de la population. Le 5^e décile est appelé médiane.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée et la contribution au remboursement de la dette sociale.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Il prend en compte les économies d'échelle liées à la présence de plusieurs personnes dans le même logement. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE modifiée » : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à 11 871 € annuels en 2012, soit près de 990 € par mois. Le **taux de pauvreté** est la part des personnes pauvres dans un territoire donné.

Chaque commune appartenant à une **unité urbaine** - ensemble de commune(s) formant une continuité de bâti de plus de 2 000 habitants - est soit **ville-centre** (ou **commune-centre**), soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres sont qualifiées de communes de banlieue. Par exemple l'unité urbaine de Bayonne compte 226 811 habitants, en 2011. Les communes les plus peuplées sont Bayonne avec 44 331 habitants, Anglet (38 581 habitants), Biarritz (25 903 habitants) et Hendaye (15 976 habitants). Bayonne (commune la plus peuplée) Anglet et Biarritz (communes avec plus de 22 166 habitants – 50 % de la population de Bayonne) sont villes-centres de cette unité urbaine.

Un **grand pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. La **couronne périurbaine** est composée des communes, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

La **concentration des populations à bas revenus** est mesurée en rapportant le nombre des habitants à bas revenus vivant dans des carreaux de 200 mètres de côté où leur proportion est supérieure à 40 %, au nombre total des habitants à bas revenus du pôle urbain. Les ménages à bas revenus sont ceux dont le niveau de vie est inférieur au seuil national du deuxième décile. La concentration des populations aisées est appréhendée de façon symétrique en prenant les niveaux de vie supérieurs au huitième décile.

Insee Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :
Boris Simon

ISSN : en cours (version papier)

ISSN : 2492-6876 (version numérique)

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- Floch J.M., «Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains», *Insee Références les revenus et patrimoines des ménages*, édition 2016.
- Decorme H., Duplessy A.L., «Pauvretés dans les 81 quartiers de la politique de la ville», *Insee Analyses Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes n° 24*, mai 2016.
- Bertaux F., «Du carreau à l'agglomération : une vision synthétique des populations de l'agglomération rochelaise», *Analyses Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes n° 16*, mars 2016.
- Balouzat B., Châtel F., Duplessy A.L., Lacour C., «La pauvreté touche une personne sur huit en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes», *Insee Analyses Limousin n° 12*, juin 2015.
- Bertaux F., Borély J., Pradines N., «L'aire urbaine d'Angoulême, un territoire en transition(s)», *Insee Dossier Poitou-Charentes n° 1*, novembre 2014.
- Bertaux F., Borély J., Pradines N., «La diversité des quartiers du GrandAngoulême», *Décimal n° 340*, juin 2014.
- Saragosa B., Tortosa T., «Le carroyage au profit des politiques de l'habitat : illustration sur la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées», *Le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 216*, juin 2014.
- Audoux L., Arnaud F., Pierre M., «Disparités sociales au sein des villes du Limousin», *Focal Insee Limousin n° 84*, juillet 2012.

